



## REGLEMENT DU CHALLENGE INTERNE 2022

Ce challenge est destiné à récompenser les membres de l'ARCA.

Seuls les membres **ACTIFS AU BORD DE LA PISTE, NE TOUCHANT PAS DE REMUNERATION ET AYANT PAYE LEUR COTISATION AU 30 JUIN 2022**, peuvent marquer des points.

Entrent en ligne de compte toutes les manifestations motorisées faisant partie d'un calendrier officiel.

**SEUL L'ENVOI DU CARNET D'ACTIVITE** au responsable du challenge **AVANT LE 30 NOVEMBRE 2022** (cachet de la poste faisant foi) permet de marquer des points.

**TOUS LES CAS SPECIAUX SERONT REGLES PAR LE COMITE.**

Les carnets sont à envoyer à : Jean-Louis Sornin Chemin de Bahyse 7 1807 Blonay

### ATTRIBUTIONS DES POINTS :

Course à l'étranger	20 points par jour
Course à l'étranger inscrite au calendrier ASS	40 points par jour
Rallye	40 points par jour
Slalom	40 points par jour
Courses de côtes auto/moto	40 points par jour
Circuits auto/moto/karting	40 points par jour
Reconnaitances rallye	20 points par jour
Sortie ARCA	100 points
Assemblée générale ARCA	100 points
Assemblée générale ARCA (si excusé par écrit)	50 points

Un challenge est attribué au membre qui aura marqué le plus de points durant une saison. Celui-ci sera gagné définitivement après trois victoires en cinq ans.

Chaque membre participant au challenge recevra un prix en nature ou en espèces, si les finances du Club le permettent, et à la condition **EXCLUSIVE** qu'il soit **PRESENT** ou au bénéfice d'une **EXCUSE ECRITE VALABLE**, lors de l'Assemblée Générale, faute de quoi, il ne recevra que la moitié de son enveloppe. Seuls les membres admis par l'Assemblée Générale et ayant payé leur cotisation dans le délai peuvent participer au challenge.